

## INSCRIPTIONS AUX ECOLES POUR LA RENTREE 2021

Pour les enfants âgés de 3 ans (nés en 2018) ainsi que pour les nouveaux habitants.

## CENTRE DE LOISIRS 2021

Du 7 Juillet au 27 juillet 2021

Pour les enfants de 3 à 13 ans de Mareuil-le-Port et des communes extérieures

## RESTAURATION SCOLAIRE LES JOURS DE CLASSE

Pour les enfants qui fréquentent l'école de Mareuil-le-Port

## SURVEILLANCE MATIN/SOIR :

Pour les enfants qui fréquentent l'école de Mareuil-le-Port

## GARDERIE DU MERCREDI – EN PERIODE SCOLAIRE

Pour les enfants qui fréquentent l'école de Mareuil-le-Port

<u>SERVICES</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>
<b><u>CENTRE DE LOISIRS DE JUILLET</u></b> Pôle scolaire Mareuil-le-Port 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 8h30 à 18h00 (si repas)	Le nombre de semaines retenues est déterminé à l'inscription et sont dues. <b>Attention : Depuis 2020, pour les bons MSA, paiement aux familles mais vous devez nous présenter vos bons pour être remboursé. Nous transmettrons un état des présences à la MSA en fin de centre.</b>
<b><u>RESTAURATION+GARDERIE :</u></b> - Collège de Mareuil-le-Port pour les élèves du CE1 au CM2. - Pôle Scolaire pour les élèves de maternelle et du CP	Le service cantine ne peut fonctionner que sur une fréquentation régulière et annuelle de l'enfant. (réservation de 1 – 2 – 3 ou 4 jours par semaine pour l'année scolaire). <b>A noter que le temps de repas de 11h45 à 13h30 est facturé comme suit : prix du repas + 1 heure de garderie, non dissociable en cas d'absence.</b>
<b><u>SURVEILLANCE MATIN ET SOIR</u></b> Pôle scolaire Mareuil-le-Port Matin : de 7h30 à 8h45, soit 1h15 le matin Soir : de 16h30 à 18h30, soit 2h00 le soir	Le service de surveillance reste souple en matière de fréquentation et de ce fait une fiche de présence est remplie par chaque famille, à remettre le 20 du mois, valable pour le mois suivant. Une fréquentation spontanée pour des raisons de force majeure pourra avoir lieu sous réserve d'effectif.
<b><u>GARDERIE DU MERCREDI</u></b> Pôle scolaire Mareuil-le-Port <b>MATIN</b> 7h30 – 12h00  <b>REPAS</b> 12h00 – 14h00  <b>APRES MIDI</b> 14H00 – 18H30	La fréquentation de ce service doit être régulière de manière à respecter les délais de commande pour la restauration et de ce fait une fiche de présence est remplie par chaque famille, à remettre le 20 du mois, valable pour le mois suivant. <b>A noter que le temps de repas de 12 h à 14 h est facturé comme suit : prix du repas + 1 heure de garderie, non dissociable en cas d'absence.</b>

## TARIFS

Ces tarifs s'appliquent sans distinction d'heure d'arrivée ou de départ (pénalité de retard de 10€, en cas de retard le soir) et sont calculés en fonction de trois tranches de revenus mensuels en référence à l'avis d'imposition de l'année 2020 (revenus 2019). Le règlement s'effectue mensuellement.

## CENTRE DE LOISIRS

1 <sup>ère</sup> tranche < à 2400 €		2 <sup>ème</sup> tranche > à 2400 € et < à 3400 €		3 <sup>ème</sup> tranche > à 3400 €	
Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
17€/jour	11€/jour	18€/jour	12€/jour	19€/jour	13€/jour
30€ supplémentaire pour le camping					
Les bons vacances CAF seront déduits de votre facture <b>Les bons vacances MSA : Depuis 2020, paiement aux familles mais vous devez nous présenter vos bons pour être remboursé. Nous transmettrons un état des présences à la MSA en fin de centre.</b>					

## SERVICES PERISCOLAIRES ET GARDERIE DU MERCREDI

RESTAURATION	< à 2400 €	> à 2400 € et < à 3400 €	> à 3400 €
Prix du repas	4 €	4.50€	5€
1 h de garderie	1.10€	1.10€	1.10€

  

SURVEILLANCE MATIN/SOIR	< à 2400 €	> à 2400 € et < à 3400 €	> à 3400 €
De 7h30 à 8h45	1.10€	1.60€	2.10€
Et de 16h30 à 18h30	1.10€	1.60€	2.10€

  

GARDERIE MERCREDI	< à 2400 €	> à 2400 € et < à 3400 €	> à 3400 €
Prix du repas (durée 1 heure)	4 €	4.50€	5€
1 h de garderie	1.10€	1.10€	1.10€

Il est à noter que la CAF de la Marne subventionne la Mairie pour ces services.

## DOCUMENTS A FOURNIR A L'INSCRIPTION

### POUR UNE INSCRIPTION A L'ECOLE:

- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant
- Certificat de radiation le cas échéant

### POUR LES AUTRES SERVICES :

#### - NOUVEAU : Relevé d'Identité Bancaire, obligatoire pour paiement par prélèvement.

- Votre (ou vos) Feuille(s) d'imposition 2020 (revenus 2019) du foyer. **OBLIGATOIRE pour le calcul de la tranche de tarification. Sans ce document application de la plus haute tranche**
- Carnet de santé de l'enfant (pages vaccinations)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Bons vacances CAF et MSA
- Indication et justificatif médical du régime alimentaire si obligatoire

# COMMUNE DE MAREUIL-LE-PORT

## INSCRIPTIONS EN MAIRIE

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

De 9h à 12h et de 14h à 17h00

Du 26.04 au 21.05.2021

SCOLAIRES  
Rentrée 2021-2022

CENTRE DE LOISIRS  
2021

SURVEILLANCE MATIN/SOIR 2021-2022

RESTAURATION SCOLAIRE 2021-2022

GARDERIE MERCREDI 2021-2022

Vous avez la possibilité de télécharger sur le site de Mareuil-le-Port les documents d'inscription.

**Mais attention** : le retrait du dossier sur le site ne vaut pas inscription. Il convient de nous retourner ou nous déposer le dossier complet.

### **Attention**

**Il est obligatoire de réinscrire les enfants qui fréquentaient déjà ces services**